



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 décembre 2022

Délibération n°67/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à quatorze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 25 novembre 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, François NEBOUT, Xavier BONNEFONT [Pouvoir à monsieur Gérard DESAPHY],

Mesdames Martine PINVILLE [Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY], Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD [Pouvoir à madame Nelly VERGEZ], Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	8
Votants	15

Objet : Convention EMCA 2022

L'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) a été créée en 1999 à l'initiative du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis afin de répondre à un besoin de professionnalisation du secteur de l'animation. Le Pôle Image en a confié la gestion, dès sa création, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême. L'école est membre du Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation [RECA].

Depuis la rentrée de septembre 2020, la durée du cursus est passée à 5 ans. L'école propose dorénavant un Bachelor en trois ans, suivi d'un Mastère en deux ans. Le nombre d'étudiants à la rentrée 2022 est de 152.

Par courrier en date du 5 décembre 2022, le SMPI Magelis est sollicité par la CCI à hauteur de 250 000 € pour le fonctionnement de l'école pour l'année 2022.

Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 1 650 000 €. Le budget réalisé 2021 s'élève à 1 616 324 €.

Les frais de scolarité de l'école s'élèvent à 6625 € par an pour les 3 premières années du cursus et à 8125 € par an pour les années 4 et 5 du nouveau cursus. En 2022, les frais de scolarité représenteront un produit de 1 150 000 € soit 69,7 % du budget prévisionnel.

Le reste des produits est constitué des recettes de prestations de formation professionnelle, de prestations de conseil et partenariats privés et de la taxe d'apprentissage pour 185 000 € et d'une subvention d'équilibre de la CCI qui s'élève à 50 000 €.

Depuis sa création, le financement de cette école est soutenu par le SMPI Magelis. Le Pôle Image subventionnera l'EMCA à hauteur de 250 000 € au titre de l'année 2022.

Le projet de convention relatif au financement de l'EMCA qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Chambre de Commerce et d'Industrie) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2022 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 Déc. 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 Déc. 2022
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 Décembre 2022

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

